

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE HA 20.12.2023 - Voyages scolaires
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Madame Hind ADDI
Conseillère communale
Avenue Jean Dubrucq 98 / 5
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 07/03/2024

Objet : votre question écrite relative aux voyages scolaires.

Monsieur a Conseillère communale,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question écrite relative aux voyages scolaires.

Au niveau maternel, le décret « gratuité » fixe lui-même le plafond à ne pas dépasser : 100 € par élève pour l'ensemble du cursus maternel pour les séjours pédagogiques avec nuitées, déplacement compris.

Au niveau primaire, la FWB ne fixe pour le moment aucun plafond. Mais cela devrait arriver sous peu. La commune fixe le montant suivant : environ 250 € maximum qui est autorisé (sauf pour les classes de ski).

Nous ne sommes pas en mesure de dire combien d'enfants n'ont pas participé aux classes vertes. Cela nécessite un travail de recherche plus approfondi, voyage par voyage. Toutefois, même en communiquant le nombre d'enfants participant aux voyages, cela ne signifie pas que les enfants absents l'ont été pour des raisons financières. D'autres facteurs interviennent aussi fortement, dont notamment des raisons d'ordre culturel.

Pour l'année 2023, le coût d'un voyage (toutes écoles confondues) a oscillé entre 90 € et 238 €. Le coût est variable selon le lieu, la durée et la distance. La crise énergétique et la crise sanitaire ont, malheureusement, fait augmenter ces coûts. Il faut savoir que chaque école organise toujours des actions de manière à réduire le coût du voyage, par enfant (ventes diverses, organisation d'un goûter ou d'un repas, etc.). Le voyage qui coûtait 90 € à la base a donc finalement coûté moins, de même que le voyage de 238 €. Il faut savoir également que la mutuelle intervient aussi (environ 50 € d'intervention annuelle par enfant). Avec l'aide des assistantes sociales, des aides du CPAS peuvent aussi être reçues.

Les voyages qui coûtent plus chers sont ceux qui se font à l'étranger et qui concernent essentiellement le ski. Nous venons d'entamer une réflexion quant à la nature de tous ces voyages (exemple : est-ce encore possible qu'un montant de 540 € par enfant soit demandé pour un voyage au ski ?). Nous espérons que très vite, la FWB fixera un plafond pour le primaire, auquel nous devrons nous conformer.

Au niveau communal, il n'existe pas d'actions propres pour soutenir les établissements scolaires. En effet, les classes de dépaysement font partie du programme scolaire et sont obligatoires.

Les seules actions sont celles que les écoles organisent en interne, pour réduire le coût (via des ventes de goûter, etc.).

Veillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie Vandeput.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

On a pu lire récemment dans la presse que 56.000 enfants n'ont pas eu la chance de participer aux voyages scolaires pour des raisons financières. Selon une enquête de La Ligue des familles, un élève de primaire sur 20 et 1 sur 10 en secondaire ne participent pas à des voyages scolaires pour des raisons financières.

Outre l'occasion manquée de participer à une sortie pédagogique et enrichissante, l'impact psychologique d'une telle situation sur les enfants et leur famille peuvent être néfastes.

Pour certaines familles les prix demandés obligent à faire des choix douloureux entre priver son enfant d'une sortie exceptionnelle ou devoir faire des économies dans les finances du ménage.

Est-ce que la commune a une vue sur le nombre d'enfants molenbeekoïses concernés ?
Existe-t-il un plafond pour le prix des voyages scolaires ?
Quels sont les prix appliqués dans les différentes écoles ?

Quel est la politique communale pour soutenir les établissements scolaires pour garantir à tous les élèves la possibilité de participer au voyage scolaire sans frein financier ?

Merci pour vos réponses

Hind Addi, conseillère communale PTB-PVDA

